

**PÔLE METROPOLITAIN
CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE**

**Extrait du Registre des délibérations du
Bureau Syndical
Séance du 21 juin 2019**

DBS11-2019

Le 21 juin 2019, à 12 h 30, le Bureau Syndical "Socle" régulièrement convoqué le 12 juin 2019, s'est réuni aux Rives de l'Orne à Caen, Hémicycle de Caen la mer, sous la présidence de Xavier PICHON, Vice-Président.

En exercice

- au titre du SCoT 34
- au titre du Socle 39

Présents

- au titre du SCoT 20
- au titre du Socle 23

Votants :

- au titre du SCoT 24
(4 pouvoirs)
- au titre du Socle 27
(4 pouvoirs)

*Date d'envoi de la
convocation : 12/06/2019*

Etaient présents :

COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER :

M. Romain BAIL, M. Christian DELBRUEL, Mme Sonia DE LA PROVOTE, M. Patrick LECAPLAIN, M. Marc LECERF, M. Michel PATARD-LEGENDRE, M. Pascal SERARD, Mme Béatrice TURBATTE, M. Dominique VINOT-BATTISTONI

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE

M. Franck JOUY, M. Thierry LEFORT

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON

M. Bernard ENAULT, M. Laurent PAGNY

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ES DUNES

Mme Monique GARNIER, Mme Marie- Françoise ISABEL, M. Xavier PICHON

COMMUNAUTE DE COMMUNES CINGAL SUISSE NORMANDE

M. Michel BAR, M. Jean-Claude BRETEAU, M. Paul CHANDELIER, M. Bernard LEBLANC

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FALAISE

Mme Clara DEWAELE-CANOUEL, M. Jean-Philippe MESNIL, M. Pascal POURNY

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

M. Joël BRUNEAU (pouvoir à M. Dominique VINOT-BATTISTONI), M. Jean-Marc PHILIPPE (pouvoir à M. Patrick LECAPLAIN), M. Marc POTTIER (pouvoir à M. Marc LECERF)

COMMUNAUTE DE COMMUNES CINGAL SUISSE NORMANDE

Mme Nicole GOUBERT (pouvoir à M. Michel BAR)

Etaient excusés :

COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

M. Grégory BERKOVICZ,

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE

M. Patrick LERMINE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON

M. Hubert PICARD, Mme Martine PIERSIELA

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FALAISE

M. Claude LETEURTRE

**Révision du SCoT Nord
Pays d'Auge : avis**

Révision du SCoT Nord Pays d'Auge : avis

Exposé :

A. Rappel du cadre territorial :

Le Syndicat mixte du SCoT Nord Pays d'Auge a arrêté, le 15 Mai 2019, son projet de Révision de SCoT. Le Pôle métropolitain a reçu le projet de Révision du SCoT Nord Pays d'Auge, pour avis, le 5 Juin 2019.

Suite à la refonte de la carte intercommunale, le SCoT Nord Pays d'Auge compte désormais 4 intercommunalités pour 118 communes. Ces quatre communautés de communes sont Terre d'Auge, Cœur Côte Fleurie, Pays de Honfleur Beuzeville et Normandie Cabourg Pays d'Auge.

Le territoire et les principales données chiffrées :

- 119 communes, sur un territoire couvrant 92 000 ha
- 100 700 habitants dans l'ensemble du SCOT (+ 1 130 depuis 2010)
- 31 180 personnes de moins de 30 ans, et 31 592 de plus de 60 ans
- Un solde de 1 427 nouveaux arrivants depuis 2010
- 100 700 logements, dont 50 633 résidences secondaires, 45 461 résidences principales
- ≈ 400 000 personnes hébergées en très haute saison. 1^{ère} destination touristique sur la façade Manche-Atlantique, et 3^{ème} centre de congrès en France.
- 6 434 logements sociaux & 4 671 logements vacants
- 35 940 emplois, 44 428 actifs et 5 363 chômeurs.
- Une valeur ajoutée totale de 2,15 milliards € / an
- 11 Mm3 d'eau potable produits / an.

Quelques grands chiffres du SCoT
(données 2015)

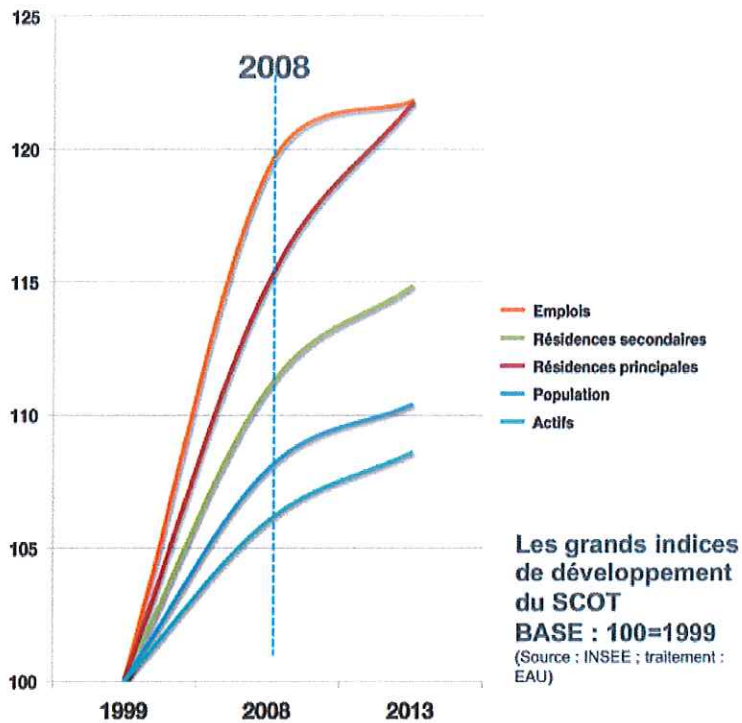


Quelques grandes dynamiques récentes :

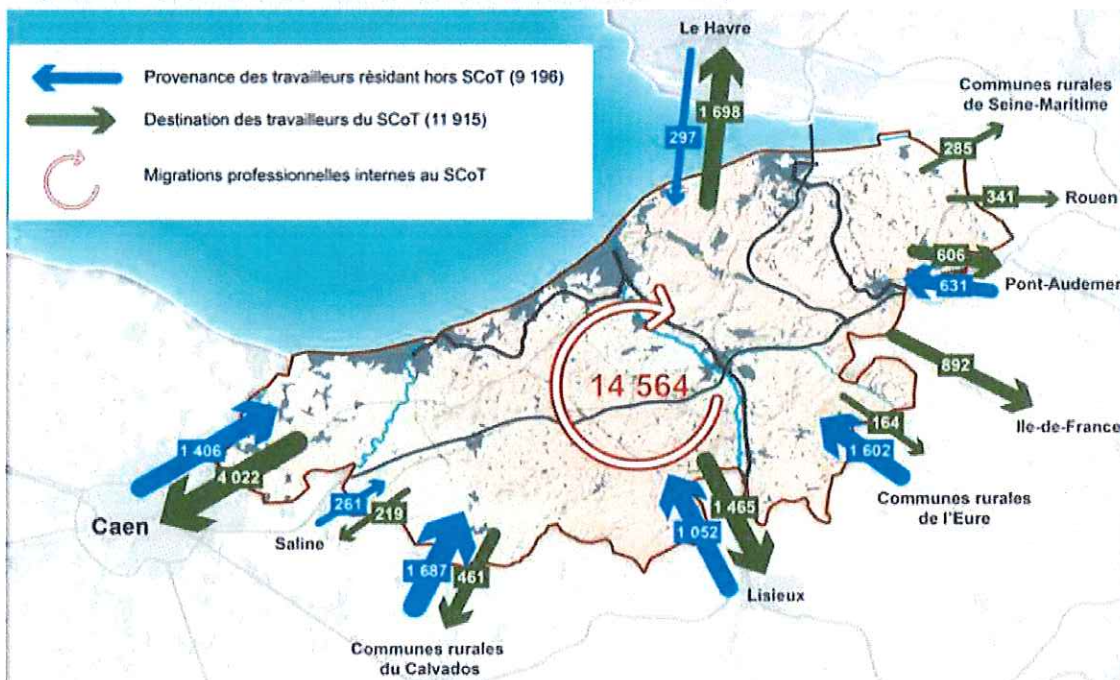
Consommation d'espace à l'échelle des EPCI et du SCoT	Consommation d'espace 2005-2016 (11 ans) en hectares				Consommation d'espace 2005-2018 (13 ans) en hectares (avec extrapolation 2017-2018 tenant compte des tendances à l'œuvre)				Consommation d'espace rapportée sur 10 ans (2008-2018), en hectares				Consommation d'espace par an, en hectares			
	TOTAL	Habitat et équipements (1)	Activités	Autres Infrastructures (2)	TOTAL	Habitat et équipements (1)	Activités	Autres Infrastructures (2)	TOTAL	Habitat et équipements (1)	Activités	Autres Infrastructures (2)	TOTAL	Habitat et équipements (1)	Activités	Autres Infrastructures (2)
Cœur Côte Fleurie	111,5	101,4	10,1	0,0	131,8	119,8	11,9	0,0	101,4	92,2	9,2	0,0	10,1	9,2	0,9	0,0
Pays de Honfleur Beuzeville	168,6	136,4	30,8	1,4	199,3	161,2	36,4	1,7	153,3	124,0	28,0	1,3	15,3	12,4	2,8	0,1
Normandie Cabourg Pays d'Auge	216,1	200,2	15,8	0,0	255,3	236,6	18,7	0,0	196,4	182,0	14,4	0,0	19,6	18,2	1,4	0,0
Terre d'Auge	166,6	156,3	10,3	0,0	196,9	184,7	12,2	0,0	151,5	142,1	9,4	0,0	15,1	14,2	0,9	0,0
Total SCoT	662,8	594,3	67,1	1,4	783,3	702,4	79,3	1,7	602,6	540,3	61,0	1,3	60,3	54,0	6,1	0,1

(1) : hors haras ou relevant de l'agriculture

(2) : hors les voiries liées aux urbanisations à vocation d'habitat, d'équipement ou d'activité économique, car elles sont déjà comptabilisées dans la consommation d'espace de ces vocations.



Les migrations professionnelles entre 2014 et 2015 dans le SCoT et les territoires voisins
 (Source : INSEE, fichier MIGCOM 2015 ; traitement : EAU)



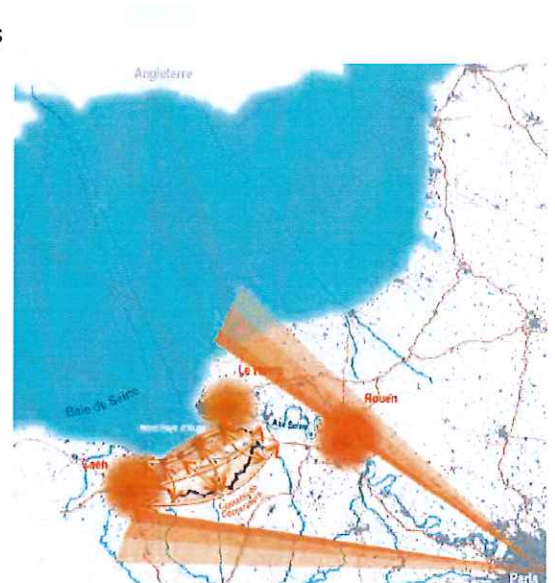
B. Synthèse du projet :

– Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Le PADD se compose de deux grands chapitres et de 4 objectifs :

1. Le positionnement et la stratégie du Nord Pays d'Auge

- Le Nord Pays d'Auge se positionne comme un acteur majeur du renforcement et de la cohésion de l'espace métropolitain « Caen-Le Havre-Rouen » arrimé à l'Axe Seine :



- La stratégie et le parti d'aménagement du projet de territoire s'organisent autour de quatre objectifs pour donner corps à la connectivité revendiquée comme mode de développement :



2. Les objectifs des politiques d'aménagement et de programmation

2.1 Un maillage éco-paysager et patrimonial, valorisant durablement les facteurs d'excellence

2.2 L'innovation et l'expérimentation pour soutenir une dynamique économique d'excellence qui contribue au rayonnement métropolitain

Le territoire se fixe l'objectif à horizon 20 ans de ne pas consommer plus de 240 ha pour le développement de l'offre foncière économique (et commercial) en extension (hors parc Honfleur-Calvados), dont 40 ha environ seront dédiés au Campus cheval. Ce volant d'espace, plus conséquent en rythme qu'au cours des 10 dernières années (12 ha /an en moyenne au projet de SCoT contre 6 ha/an au cours des 10 dernières années), est nécessaire pour la mise en œuvre de la stratégie économique mais aussi pour répondre à un double impératif :

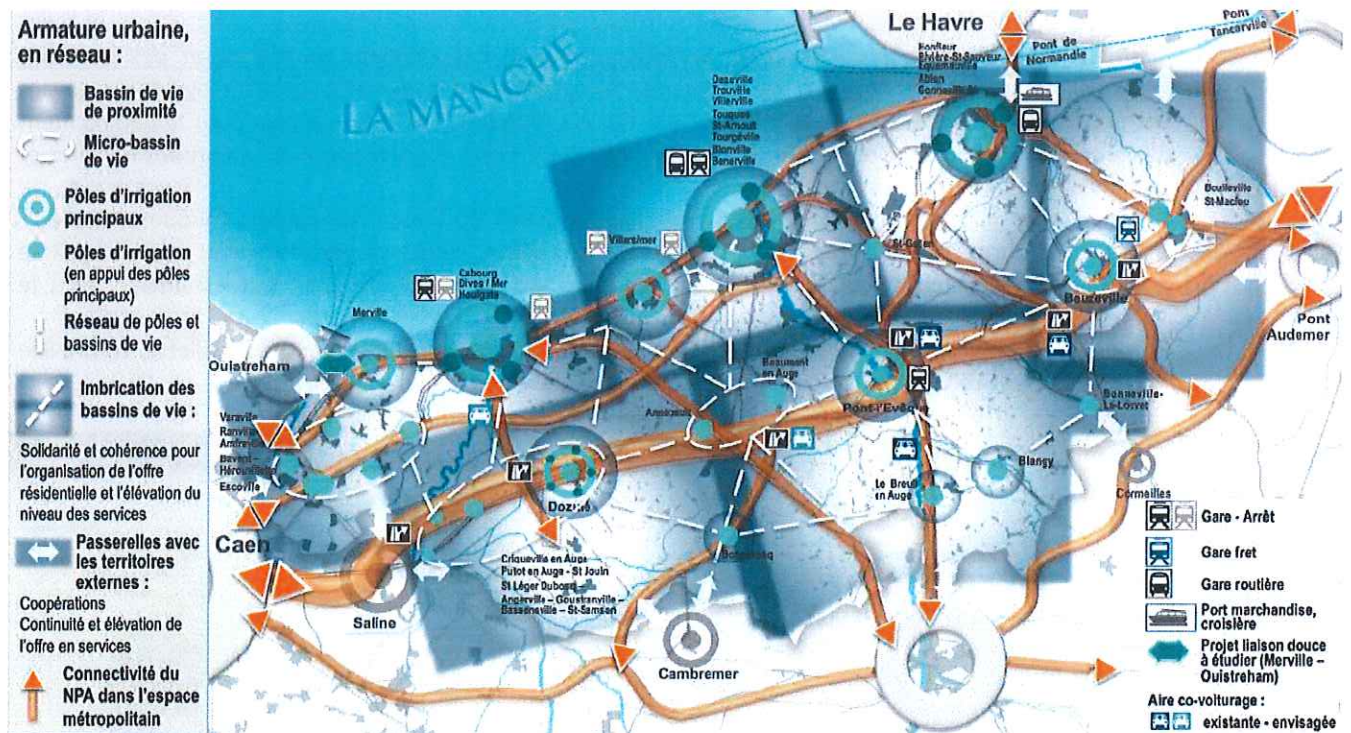
- Retrouver une capacité d'accueil économique en parc d'activité. En effet, hors le Parc Honfleur-Calvados, le territoire ne dispose plus d'offre foncière économique constituée et lisible.
- Le Nord Pays d'Auge entend rester un territoire actif. Cela implique de retrouver et maintenir dans le temps des tendances positives de l'emploi qui doivent être d'autant plus soutenues qu'entre 2010 et 2015 le nombre d'emplois total dans le territoire s'est inscrit dans une trajectoire à la baisse.

A l'échelle du NPA, l'objectif est de tendre vers une diminution de 50% du rythme de consommation d'espace pour le développement résidentiel par rapport à celui observé lors des 10 dernières années, soit à horizon 20 ans, une consommation maximale d'espace d'environ 560 ha pour l'urbanisation résidentielle en extension.

2.3 Un réseau territorial connecté et interdépendant, pour une solidarité globale

A horizon 20 ans, le SCoT a pour objectif la création d'environ 20 000 / 21 000 nouveaux logements (soit une moyenne autour de 1 000 logements/an) et envisage l'accueil d'environ 16 000 nouveaux habitants (soit un taux de croissance de +0,7/an).

L'armature urbaine et les interconnexions inscrites dans le PADD :



2.4 Des mobilités au service de la connectivité

- Document d'Orientation et d'Objectifs

Le projet de SCoT révisé est construit sur une période d'application de 20 ans. Le Document d'Orientation et d'Objectifs est structuré comme suit :

- Parties (3 grandes parties).
 - o Orientations
 - Objectifs, déclinés en :
 - Prescriptions (qui doivent être mises en œuvre en compatibilité par les collectivités).
 - Recommandations / rappels / Exemple, le cas échéant.

Les 3 grandes parties déclinent les politiques sectorielles du PADD :

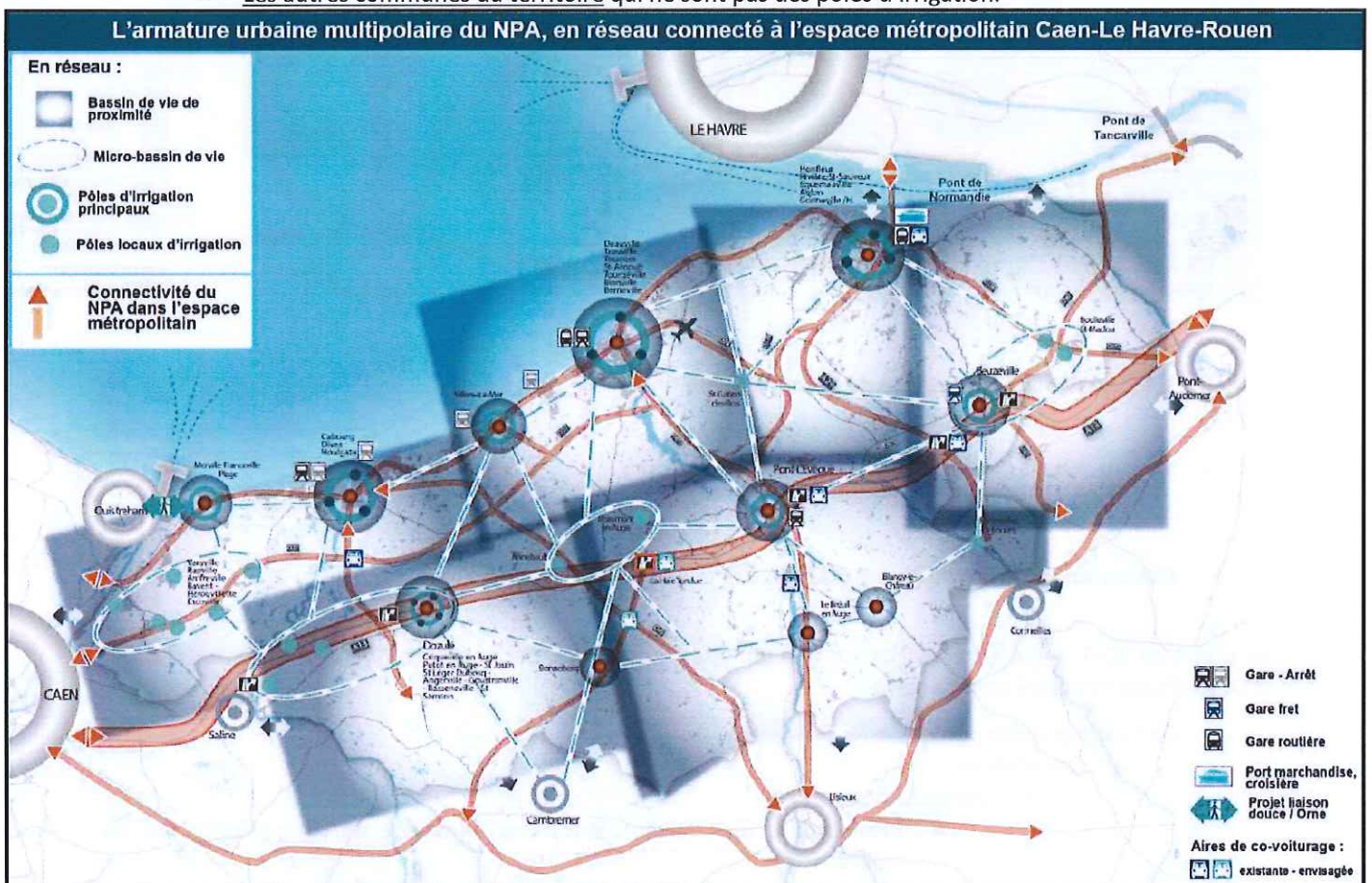
- **Partie 1 : Les grands équilibres entre les différents espaces du territoire : des facteurs d'excellences valorisés et une capacité d'accueil renouvelée dans le réseau métropolitain**
- **Partie 2 : L'innovation et l'expérimentation pour soutenir une dynamique économique d'excellence qui contribue au rayonnement métropolitain**
- **Partie 3 : Un réseau territorial connecté et interdépendant, pour une solidarité globale**

I. Les grands équilibres entre les différents espaces du territoire : des facteurs d'excellences valorisés et une capacité d'accueil renouvelée dans le réseau métropolitain

i. Orientation 1.1: affirmer une armature urbaine en réseau et connectée à l'espace métropolitain Caen-Le Havre-Rouen

➤ Renforcer le rôle des pôles d'irrigation principaux pour le rayonnement touristique et des fonctions métropolitaines du Nord Pays d'Auge : objectifs de croissance démographique et de logements devant permettre la mise en œuvre de la stratégie qui vise au renouvellement des appuis pour le déploiement des fonctions d'excellence du territoire (économique, touristique et patrimonial, en valorisant les rôles et spécificités des différents espaces).

- Pôles d'irrigation principaux du territoire : stations du littoral (Deauville, Touques, Honfleur, Cabourg, Dives-sur-mer etc.) ainsi que Pont-l'Évêque, Beuzeville/Saint-Maclou et Dozulé. Rôle renforcé pour développer les fonctions métropolitaines et favoriser leur essaimage dans le territoire.
- Pôles d'irrigation locaux du territoire : comme par exemples Ranville, Hérouvillette, Amfreville etc. Les rôles sont différenciés afin de mettre en œuvre le maillage territorial.
- Les autres communes du territoire qui ne sont pas des pôles d'irrigation.



- Valoriser les vocations de centralités et bassins de vie dynamiques et interconnectés, pour un développement global de qualité et solidaire: objectifs de logements nouveaux (construction neuve, changement d'usage, divisions, remise sur le marché de logements vacants, démolition/reconstruction).

A horizon 20 ans, le SCoT fixe pour objectif de réaliser environ 20 400 nouveaux logements, dont 52 % au moins devront être créés dans l'enveloppe urbaine existante à l'échelle du NPA

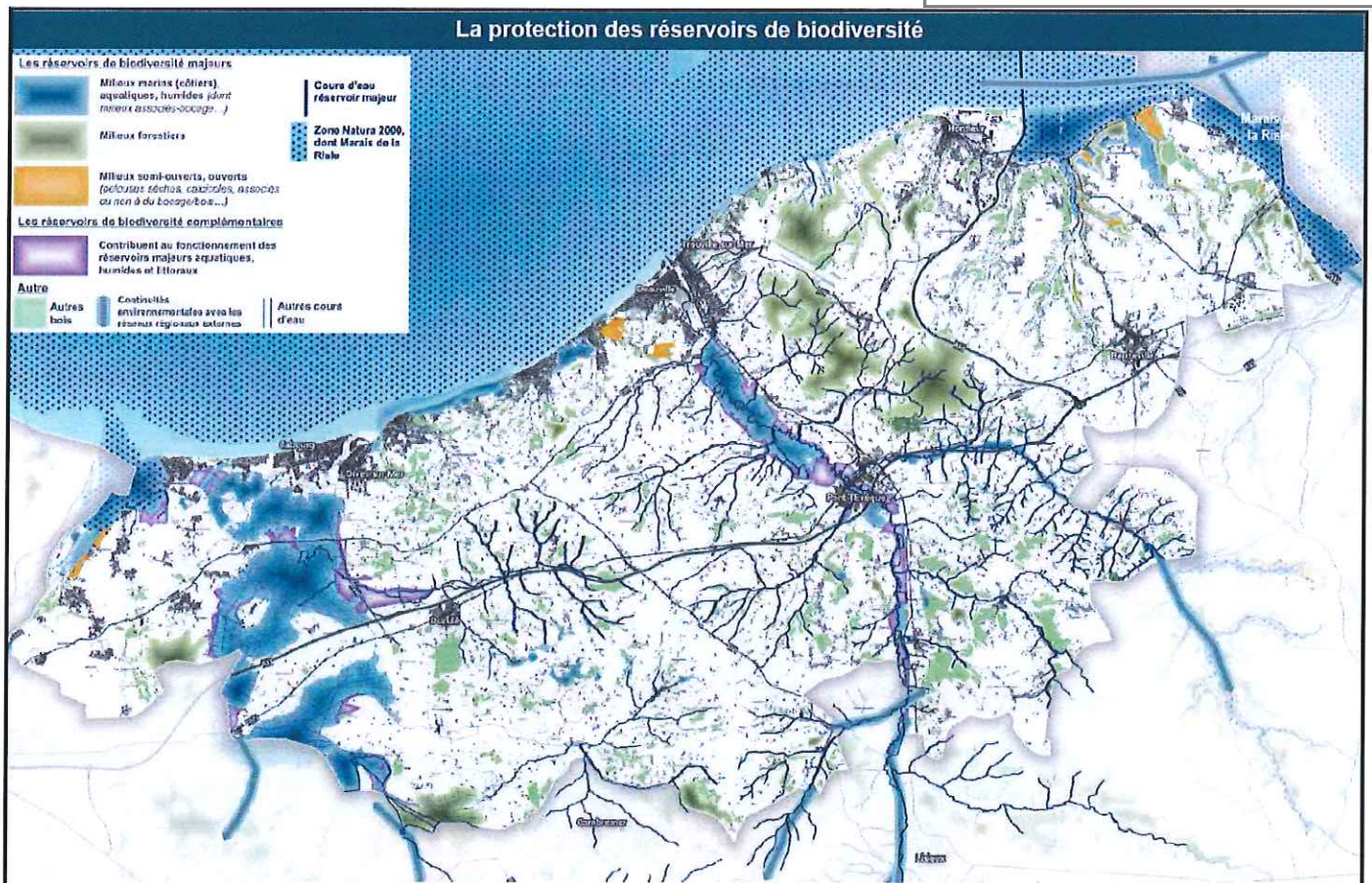
Les objectifs de nouveaux logements à horizon 20 ans

EPCI Ventilée : Communes Non Pôles / Communes Pôles	Population 2019 estimation	Logements 2019 estimation	Indicateurs logements commencés /an		Objectif de population 2039	Evolution de la population 2019-2039	Objectif de nouveaux logements total à 20 ans (incluant renouvellement du parc et gestion de la vacance)		Poids du parc de logement en % dans l'EPCI		Répartition de l'effort constructif en % dans l'EPCI	
	Nombre	Nombre	2008- 2014 Inclus	2005- 2014	Nombre	Nombre	Nombre	Nb / an	2014	à 2039	2005- 2014	à 2039
Terre d'Auge	20 181	12 521	103	141	24 000	3819	3 501	175				
37 communes Non Pôle	11 304	7 170	68	89	11 550	246	1 365	68	57%	52%	63%	39%
7 Pôles Annebault, Beaumont-en-Auge, Blangy-le-Château, Bonneboag, Bonneville-la-Louvet, Le Brouil-en-Auge, Pont-Évêque	8 877	5 351	35	51	12 450	3573	2 136	107	43%	48%	37%	61%
Cœur Côte Fleurie	21 200	40 544	152	210	Maintien / croissance légère de la population permanente (noct), mais l'évolution du parc de logements doit tenir compte des spécificités touristiques et de la résidence, portant la distinction entre populations permanente et temporaire au sens statistique Insee	4 171	209					
2 communes Non Pôle	355	338	4	4		54	3	1%	1%	2%	1%	
10 Pôles Beneville-sur-Mer, Blonville-sur-Mer, Dozulé, Saint-Arnould, Touques, Tourgéville, Trouville-sur-Mer, Villers-sur-Mer, Saint-Gaden-des-Bois, Villeville	20 845	40 206	148	207		4 117	206	99%	99%	98%	99%	
Pays de Honfleur Beuzeville	28 137	17 712	286	293	35 400	7263	6 020	301				
15 communes Non Pôle	7 798	4 184	66	53	8 650	852	1 038	52	25%	22%	18%	17%
8 Pôles Ablon, Beuzeville, Boulléville / Saint-Maclo, Équemauville, Gonzeville- sur-Honfleur, Honfleur, La Rivière-Saint-Sauveur	20 339	13 528	220	240	26 750	6411	4 982	249	75%	78%	82%	83%
Normandie Cabourg Pays d'Auge	31 772	34 474	225	271	36 700	4928	6 726	336				
20 communes Non Pôle	5 998	3 619	46	49	7 000	1002	800	40	10%	10%	18%	12%
11 Pôles Cabourg, Dives-sur-Mer, Houlgate, Dozulé, Merville-Franceville-Plage, Ranville, Hérouville-la-Mercure, Vieuxville, Amfreville, Barent, Escoville	24 047	29 847	172	213	27 700	3653	5 646	282	87%	87%	79%	84%
8 Pôles d'appui à Dozulé & Campus Cheval Angerville, Basseneville, Criqueville-en-Auge, Goustranville, Putot-en- Auge, Saint-Jouin, Saint-Léger-Duboag, Saint-Samson	1 728	1 008	6	9	2 000	272	280	14	3%	3%	3%	4%
Total	101 290	105 251	765	915	117 600	16 310	20 418	1 021				

ii. **Orientation 1.2 : Préserver et valoriser le maillage écologique, paysager et patrimonial du Nord Pays d'Auge**

- Reconnaitre et protéger les réservoirs de biodiversité : les réservoirs de biodiversité majeurs sont **préservés de tout développement de l'urbanisation**. Toutefois, certains projets sont admis sous conditions de compatibilité avec la sensibilité et les objectifs de préservation des milieux garantissant leur acceptabilité environnementale :
 - Constructions, installations et ouvrages nécessaires à l'entretien des espaces, à leur restauration écologique, à leur valorisation agricole aquacole ou forestière, à l'accueil du public, à la valorisation patrimoniale...
 - Restauration et reconversion du bâti patrimonial, extension limitée des constructions existantes ainsi que la densification limitée des espaces bâtis compris dans ces réservoirs ;
 - Les Projets d'intérêt général ne pouvant s'implanter ailleurs, notamment aménagements légers à vocation touristique ou de loisirs contribuant à valoriser les sites, travaux et ouvrages liés à la prévention des risques, infrastructures de transport.

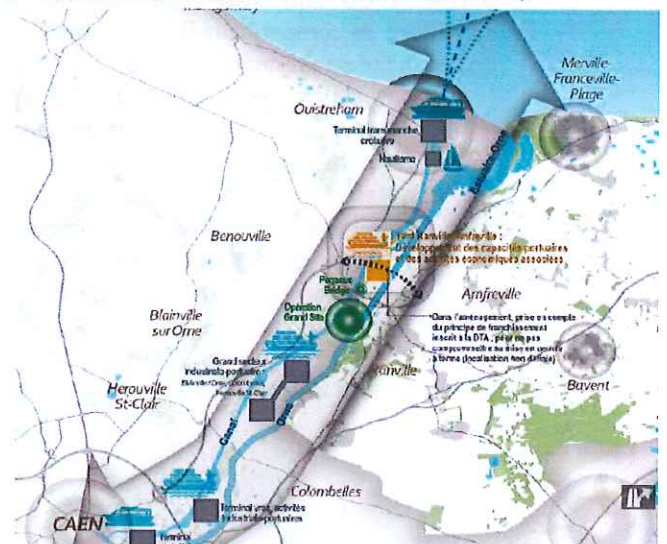
Des zones tampons devront être prévues à l'interface entre réservoirs de biodiversité et les lisières urbaines.



Le DOO prévoit le développement des capacités portuaires et activités para-portuaires du site « Yard Ranville – Amfreville », localisé sur ces 2 communes entre le canal de Caen et l’Orne. La programmation de ce développement sera étudiée dans une logique globale d’aménagement et de gestion environnementale, pour une mise en oeuvre cohérente à l’échelle du complexe portuaire « Port de Caen-Ouistreham » :

- Cette programmation portera sur le réaménagement, la reconfiguration et le développement des infrastructures et espaces nécessaires aux activités portuaires et para-portuaires ; pouvant impliquer le cas échéant une extension modérée du site en dehors des espaces déjà artificialisés. Toutefois, cette extension sera compatible avec les orientations de la DTA et ne se développera pas sur des sites Natura 2000, d’espaces du conservatoire du littoral, ni dans des zones humides identifiées au SCOT en dehors des réservoirs de biodiversité (ces zones pourront toutefois être précisés à une échelle fine par le projet).
- Cette programmation sera adaptée pour que les aménagements et leurs incidences, compensés ou non, soient compatibles avec les objectifs de préservation des espaces Natura 2000 de la baie de l’Orne en aval (DOCOB). Elle tiendra compte notamment des enjeux de flux hydrosédimentaires et de continuité piscicole de l’Orne, de maîtrise des pollutions (eaux grises portuaires, eaux pluviales...) et de gestion des risques de pollutions accidentelles.
- Elle préservera les principes de franchissement de l’Orne inscrits à la DTA afin de ne pas compromettre sa mise en oeuvre à terme.
- Elle intégrera les objectifs de valorisation écologique, paysagère et patrimoniale de la vallée de l’Orne.

► Localisation du site « Yard Ranville – Amfreville »



- Protéger les zones humides, cours d'eau et leurs abords : 15m depuis les berges pour les cours d'eau, adaptable à la hausse et à la baisse par le PLU(i) en fonction du contexte local et des projets envisagés.
- Conforter le rôle des espaces de perméabilité écologique : pour la diffusion de la diversité biologique et la qualité du cycle de l'eau.
- Protéger les boisements et le bocage : protection et valorisation du bocage en dehors des réservoirs de biodiversité et espaces de perméabilité du SCoT.
- Approfondir la mise en scène du paysage et la qualité de l'aménagement : diffusion de « l'esprit Nord Pays d'Auge », valorisation des spécificités. Entrées de villes, coupures d'urbanisation, architectures etc.

Les différentes sous-parties sont abondamment illustrées et cartographiées.

iii. Orientation 1.3 : Protéger l'espace agricole et valoriser la vitalité d'une ruralité active et patrimoniale

- Mobiliser en priorité les capacités d'accueil de l'enveloppe urbaine pour la réalisation de nouveaux logements : à horizon 20 ans, l'objectif est d'accueillir dans l'enveloppe urbaine existante à minima environ 50% des logements prévus à l'échelle du SCoT :

EPCI Ventilée : Communes Non Pôles / Communes Pôles	Objectif de nouveaux logements total à 20 ans (indiquent renouvellement du parc et gestion de la vacance)	Objectif de nouveaux logements à réaliser dans l'enveloppe urbaine		Nombre de nouveaux logements en extension
	Nombre	%	Nombre	Nombre
Terre d'Auge	3 501	48%	1 671	1 830
37 communes Non Pôle	1 365	52%	710	655
7 Pôles Annebault, Beaumont-en-Auge, Biangy-le-Château, Bonnebosq, Bonneville-le-Louvet, Le Breuil-en- Auge, Pont-Evêque	2 136	45%	961	1 175
Cosur Côte Fleurie	4 171	69%	2 889	1 282
2 communes Non Pôle	54	43%	23	31
10 Pôles Benerville-sur-Mer, Bionville-sur-Mer, Deauville, Saint-Amand, Touques, Tourgéville, Trouville-sur- Mer, Villers-sur-Mer, Saint-Gaëtan-des-Bois, Villerville	4 117	70%	2 865	1 252
Pays de Honfleur Beuzeville	6 020	48%	2 884	3 136
15 communes Non Pôle	1 038	38%	394	643
8 Pôles Ablon, Beuzeville, Bouleville / Saint- Maclo, Équeuseville, Gonneville-sur-Honfleur, Honfleur, La Rivière-Saint-Sauveur	4 982	50%	2 490	2 493
Normandie Cabourg Pays d'Auge	6 726	46%	3 118	3 608
20 communes Non Pôle	800	38%	304	496
11 Pôles Cabourg, Dives-sur-Mer, Houlgate, Dozulé, Merville- Franceville-Plage, Razville, Hérouville, Varaville, Amfreville, Barent, Escoville	5 646	48%	2 707	2 939
8 Pôles d'appui à Dozulé & Campus cheval Angerville, Basseneville, Criqueville-en-Auge, Goustranville, Putot-en-Auge, Saint-Jouin, Saint- Léger-Dubosq, Saint-Samson	280	38%	106	174
Total	20 418	51,7%	10 561	9 857

- Faciliter le fonctionnement des exploitations agricoles : notamment limitation du développement des hameaux.
- Limiter la consommation d'espace en extension :

Le DOO du SCoT fixe à horizon 20 ans les objectifs maximum de consommation d'espace suivants :

- **548 hectares pour le développement résidentiel et mixte en extension de l'enveloppe urbaine existante** (VRD et équipements inclus, mais hors grandes infrastructures et équipements supra-SCoT). (le DOO tend vers une diminution de 50% (en valeur absolue) du rythme de la consommation d'espace par rapport à la période 2005-2016)
- **240 hectares pour le développement économique.**

Soit au total **788 ha maximum à horizon 20 ans (39 ha/an)** ; ce qui constitue un rythme de consommation d'espace diminuant de **35% par rapport** à celui observé entre 2008 et 2018.

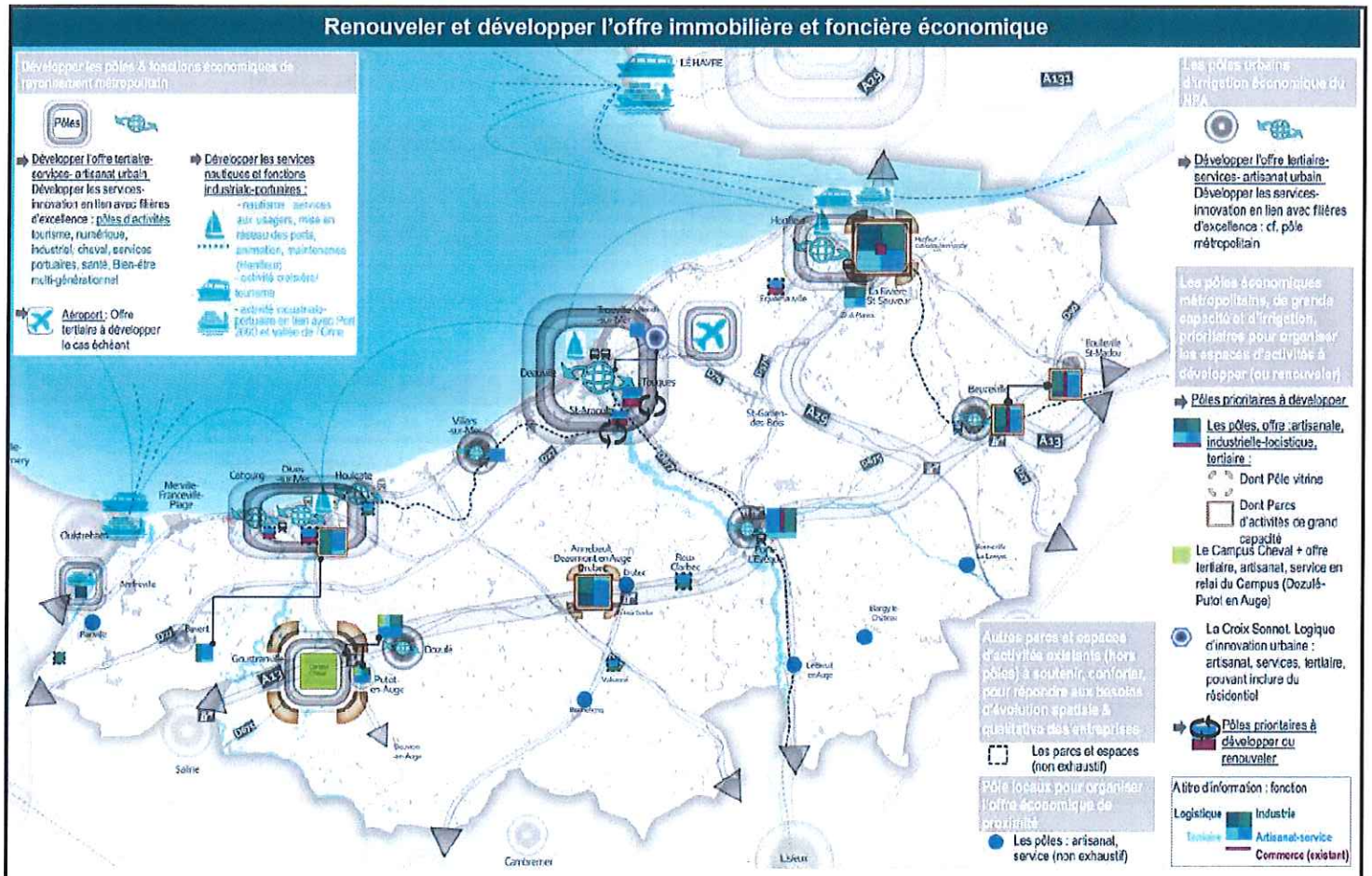
EPCI Ventilée : Communes Non Pôles / Communes Pôles	Objectif de nouveaux logements total à 20 ans (incluant renouvellement du parc et gestion de la vacance)	Objectif de nouveaux logements à réaliser dans l'enveloppe urbaine		Indicateur de densité moyenne à l'échelle de l'ensemble des opérations en extension soumises à permis d'aménager (cf. ci-avant)	Consommation maximale d'espace à 20 ans (VRD et équipements inclus, hors grandes infrastructures et équipements supra-scoot)		
	Nombre	%	Nombre		Nombre	Ha	Ha/an
Terre d'Auge	3 501	48%	1 671	1 830		121	6
37 communes Non Pôle	1 365	52%	710	655	11	60	3
7 Pôles <i>Annebault, Bazumont-en-Auge, Blangy-le-Château, Bonnesbosq, Bonnevillotte-la-Louvet, Le Breuil-en- Auge, Pont-Evêque</i>	2 136	45%	961	1 175	19	62	3
Cœur Côte Fleurie	4 171	69%	2 889	1 282		65	3,2
2 communes Non Pôle	54	43%	23	31	14	2	0,1
10 Pôles <i>Benerville-sur-Mer, Blonville-sur-Mer, Deauville, Saint-Arnoult, Touques, Tourgéville, Trouville-sur- Mer, Villers-sur-Mer, Saint-Gaëlen-des-Bois, Villeville</i>	4 117	70%	2 865	1 252	20	63	3
Pays de Honfleur Beuzeville	6 020	48%	2 884	3 136		168	8
15 communes Non Pôle	1 038	38%	394	643	13	49	2
8 Pôles <i>Ablon, Beuzeville, Bouffeville / Saint- Maclo, Equemaerville, Gonnevillotte-sur-Honfleur, Honfleur, La Rivière-Saint-Sauveur</i>	4 982	50%	2 490	2 493	21	119	6
Normandie Cabourg Pays d'Auge	6 726	46%	3 118	3 608		195	10
20 communes Non Pôle	800	38%	304	496	13	38	2
11 Pôles <i>Cabourg, Dives-sur-Mer, Hougate, Dozulé, Merville- Franceville-Plage, Ranville, Hérouville-la-Croix, Amfreville, Barent, Escovalle</i>	5 646	48%	2 707	2 939	20	144	7
8 Pôles d'appui à Dozulé & Campus cheval <i>Angerville, Basseneville, Criqueville-en-Auge, Goustranville, Putois-en-Auge, Saint-Jouin, Saint- Léger-Dubosq, Saint-Samson</i>	280	38%	106	174	14	13	1
Total	20 418	51,7%	10 561	9 857	18	548	27

iv. **Orientation 1.4 : Un mode d'aménagement qui pérennise le caractère exceptionnel du Nord Pays d'Auge**

- Préserver les espaces remarquables et les coupures d'urbanisation du littoral.
- Maintenir sur le long terme une structuration de l'armature territoriale forte : localisation de 4 grands types d'espaces cohérents avec la Loi Littoral et pour lesquels il définit des modes de développement différenciés (agglomérations et villages pouvant se développer / villages historiques à conforter / espaces portuaires et de développement économique des estuaires / secteurs de densification sans développement en extension, que les PLU(i) définit plus précisément).
- Gérer durablement la capacité d'accueil.

II. L'Innovation et l'expérimentation pour soutenir une dynamique économique d'excellence qui contribue au rayonnement métropolitain

i. Orientation 2.1 : Renouveler et développer l'offre immobilière et foncière économique



- Développer les pôles et fonctions économiques de rayonnement métropolitain (tertiaire, équine, portuaire) :

- Honfleur, La Rivière St-Sauveur : **pôles d'activités tourisme, nautisme, portuaire, industriel.**
- Deauville, Trouville, Touques, Saint-Arnoult : **pôles d'activités cheval, nautisme, tourisme avec en outre une offre services-tertiaire associée au tourisme d'affaires de grand rayonnement et au grand événementiel.**
- Cabourg, Dives-sur-Mer, Houlgate : **pôles d'activités tourisme, nautisme, industriel, santé, et bien-être (en s'appuyant aussi sur Dozulé et Bavent autour de la thématique construction...).**
- Le Campus Cheval : **pôles d'activités cheval (en lien avec Dozulé et Putot en Auge)**

- Redéployer une offre en parcs d'activités à grande capacité sur les grands axes économiques normands et de l'axe Seine : l'objectif est de recomposer une offre foncière lisible qui soit adaptée à des entreprises de grande capacité / de grand flux (industrielles/artisanales...) grâce à la mise en œuvre du parc Honfleur/Calvados (espace portuaire industriel constituant un pôle vitrine), mais aussi grâce au développement des pôles de Beuzeville/Saint-Maclou, Dives-sur-Mer et Annebault.

- Renouveler et développer l'offre pour les activités artisanales, de services et industrielles avec une irrigation optimisée du territoire : favoriser l'accueil d'activités artisanales et mixte artisanat-service dans le tissu urbain et organiser l'irrigation économique avec un réseau de parcs et espaces d'activités de qualité.
- Mettre en œuvre une utilisation agile et optimisée de l'espace pour le développement de la nouvelle offre économique : **enveloppe de consommation foncière maximale des espaces d'activités en extension à horizon 20 ans de 240 ha à l'échelle du territoire (hors parc d'activités Honfleur-Calvados dont l'aménagement impliquant des espaces naturels ou agricoles est achevé).**

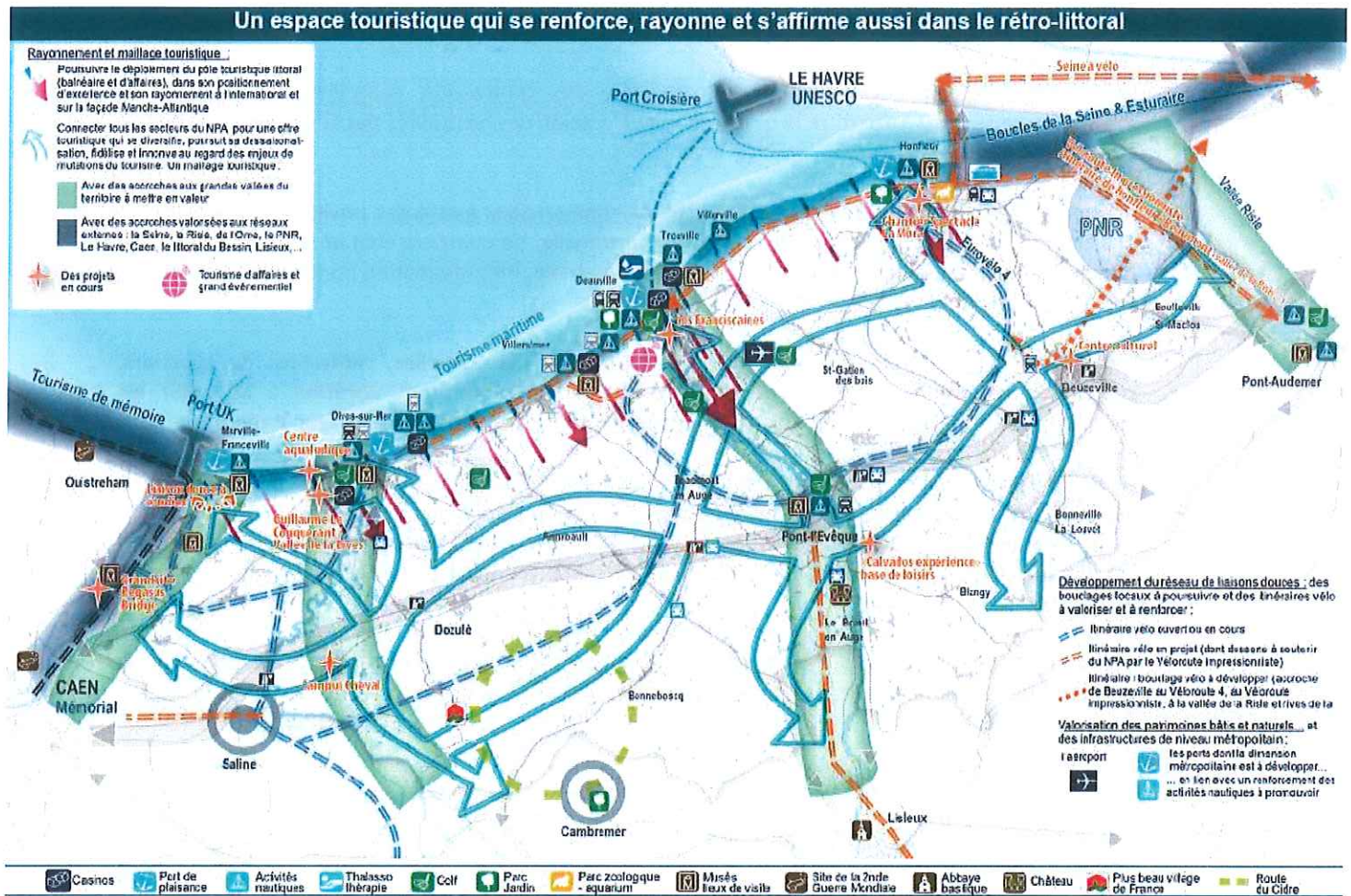
L'Offre foncière et immobilière nouvelle pour le développement économique <u>en extension</u>		Nouveaux espaces d'activité à aménager en extension (maximum) à 20 ans, en ha
Terre d'Auge		46
<i>Dont l'offre pour :</i>		
- les pôles de grande capacité et d'irrigation prioritaires s'appuyant sur :	=> Pôles à développer : Pont-l'Evêque (et communes limitrophes) et "Annebault-Beaumont-Drubec"	
- Des pôles ou espaces économiques pour l'irrigation économique de proximité :	=> Notamment : Bonnebosq, Le Breuil en Auge, Blangy le Château, Bonneville La Louvet, Drubec	
- les autres parcs et espaces d'activités existants (hors pôles) à soutenir, conforter, requalifier pour répondre aux besoins d'évolution spatiale à qualitative des entreprises	=> Notamment : ZA de Reux et Clarbec.	
Cœur Côte Fleurie		32
<i>Dont l'offre pour :</i>		
- les pôles de rayonnement métropolitain prioritaires s'appuyant sur :	=> Pôle à développer, le cas échéant, pour une offre tertiaire : Aéroport Deauville-Normandie	
- les pôles d'irrigation prioritaires s'appuyant sur :	=> Pôles à développer : Trouville/Mer – Villerville, la Croix Sonnet et Villers/Mer Pôles à Développer ou renouveler : Touques-Deauville, St-Arnould	
- Des pôles ou espaces économiques pour l'irrigation économique de proximité :	=> à déterminer, le cas échéant, à l'échelle du PLUI	
- les autres parcs et espaces d'activités existants (hors pôles) à soutenir, conforter, requalifier pour répondre aux besoins d'évolution spatiale à qualitative des entreprises	=> à déterminer, le cas échéant, à l'échelle du PLUI	
Pays de Honfleur Beuzeville		56
<i>Dont l'offre pour :</i>		
- les pôles de rayonnement métropolitain prioritaires s'appuyant sur :	=> A titre d'information : Honfleur Calvados, Fort de Honfleur (non comptabilisés dans la consommation d'espace)	
- les pôles de grande capacité et d'irrigation prioritaires s'appuyant sur :	=> Pôles à développer : Beuzeville-St-Maclou, Za du Plateau (Honfleur)	
- Des pôles ou espaces économiques pour l'irrigation économique de proximité :	=> à déterminer, le cas échéant, à l'échelle du PLUI	
- les autres parcs et espaces d'activités existants (hors pôles) à soutenir, conforter, requalifier pour répondre aux besoins d'évolution spatiale à qualitative des entreprises	=> Notamment : ZA d'Equemauville (qui a notamment une vocation commerciale existante)	
Normandie Cabourg Pays d'Auge		106
<i>Dont l'offre pour :</i>		
- les pôles de rayonnement métropolitain prioritaires s'appuyant sur :	=> Pôles à développer : Le Campus Equin à Goustranville (enveloppe d'environ 40 ha à terme) et à titre d'information port Yard Rauville-Ardeville (non comptabilisé dans la consommation d'espace)	
- les pôles de grande capacité et d'irrigation prioritaires s'appuyant sur :	=> Pôles à développer : Dives/Mer, Dozulé (et espaces limitrophes des communes soutenant le pôle), Barent, Putot-en-Auge	
- Des pôles ou espaces économiques pour l'irrigation économique de proximité :	=> Notamment : Pôle de Ranville	
- les autres parcs et espaces d'activités existants (hors pôles) à soutenir, conforter, requalifier pour répondre aux besoins d'évolution spatiale à qualitative des entreprises	=> Notamment : ZA Houlgate, Calcia-Ranville, les ZAC de Cabourg et de Dives/Mer (qui ont notamment une vocation commerciale existante) sous réserve du respect du PPIU et du PLU.	
Total NPA		240

ii. **Orientation 2.2 : Développer les conditions pour la valorisation des activités équine et les productions primaires**

- Valoriser les espaces de productions agricoles et soutenir les fonctions de transformation et d'innovation des activités primaires : garantir les conditions pour la mise en œuvre du projet de Campus Cheval et de manière plus générale valoriser la filière équine, protéger et valoriser les espaces d'exploitation agricole dans leur diversité et leurs signes de qualité, faciliter les activités de transformation et commercialisation des produits primaires, soutenir et valoriser activité de pêche.
- Soutenir la diversification économique des exploitations et les circuits courts : développement des circuits courts et de la diversification touristique.

iii. **Orientation 2.3 : Un espace touristique qui se renforce, rayonne et s'affirme aussi dans le littoral**

- Poursuivre la mise en valeur les sites d'intérêts (touristiques, patrimoniaux sportifs, de loisirs et culturels) points de départs ou d'étapes de parcours irriguant le territoire : ces sites sont des appuis au développement de parcours irriguant le territoire.



- Organiser l'accessibilité aux sites d'intérêts du territoire : développement de l'e-tourisme, des liaisons douces dans une logique de réseau et des normes sur le stationnement (adapté à l'aménagement, perméable etc.).
- Développer les projets touristiques et culturels pour renouveler l'offre et valoriser les complémentarités des espaces du NPA : en lien avec les marqueurs forts du tourisme du NPA (balnéaire et d'affaires). Ex : « Les Franciscaines » à Deauville (musée, auditorium, expositions temporaires etc.), Chantier spectacle de la Mora à Honfleur...
- Soutenir le développement d'une offre d'hébergement marchand de qualité en lien avec la stratégie touristique : accessibilité, économies d'énergies, hébergements innovants

iv. **Orientation 2.4 : Accompagner le développement ou l'adaptation des infrastructures**

- Accompagner le développement ou l'adaptation des infrastructures routières et ferrées : prise en compte de ces projets dans les documents d'urbanisme pour ne pas empêcher leurs réalisations, adaptation également du réseau existant (voiries identifiées).
- Accompagner le déploiement du numérique.

III. Un réseau territorial connecté et interdépendant, pour une solidarité globale

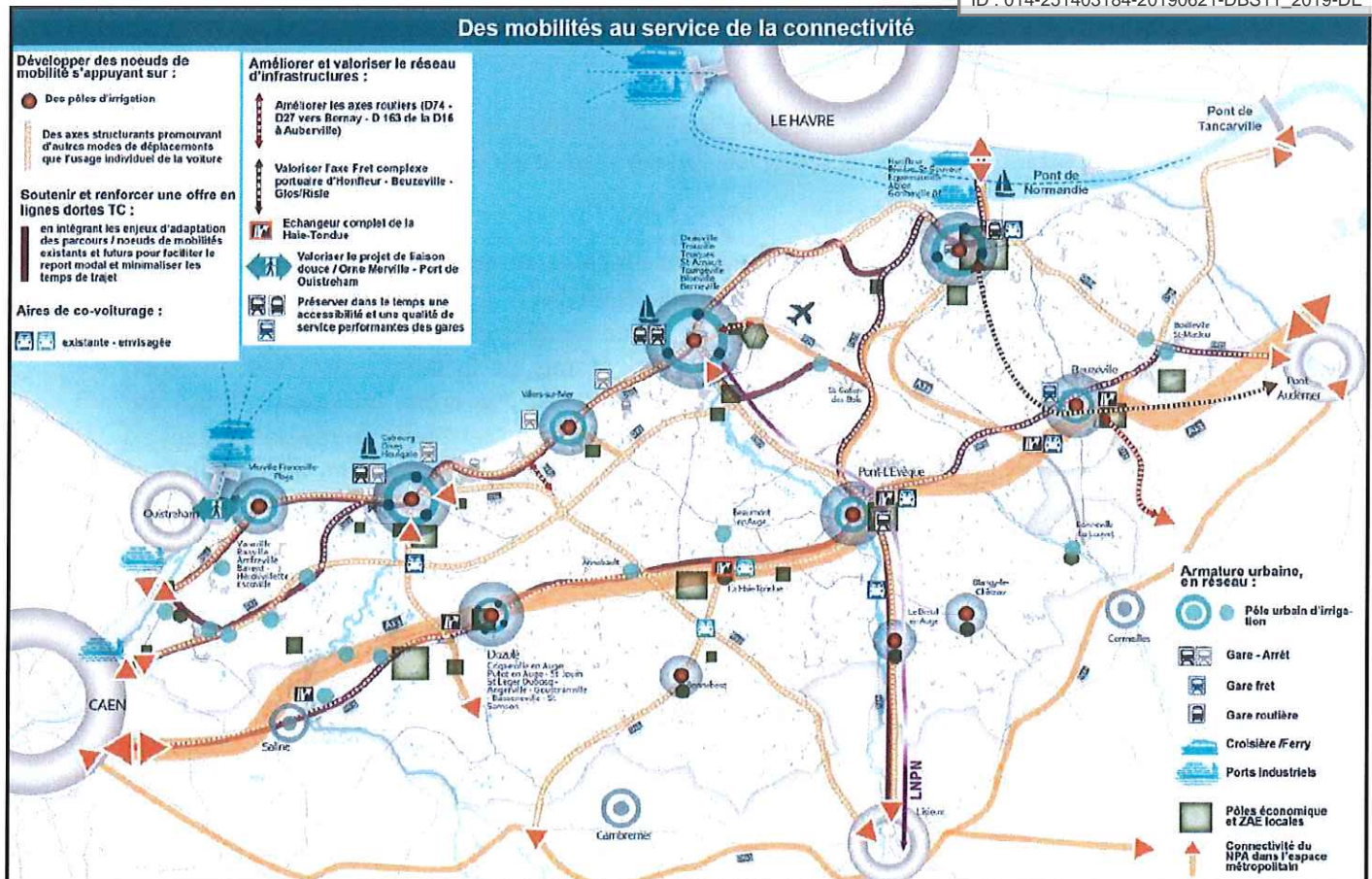
i. **Orientation 3.1 : Les objectifs d'aménagement pour le commerce**

- En priorité, préserver et dynamiser le commerce des centre-ville, centralités de quartiers et centralités de services : accroître le dynamisme et la vitalité des centralités par la mixité fonctionnelle et la qualité des espaces.
- Accompagner les besoins d'évolution des espaces commerciaux existants : privilégier une évolution des espaces commerciaux déjà urbanisés (hors centre-ville, de quartiers etc.) en termes d'usage, de fonctionnalité urbaine comme de qualité environnementale. Programmation ponctuelle d'extensions d'espaces commerciaux.
- L'implantation préférentielle du commerce : **priorité aux centres-villes, centralités de quartiers, centralités servicielles. Les espaces commerciaux périphériques ont vocation à accueillir les commerces dont la taille et les flux qu'ils génèrent sont incompatibles avec leur intégration dans l'espace urbain.**
Le SCoT ne prévoit pas d'enveloppe foncière complémentaire dédié au commerce en plus des espaces déjà dévolus aux espaces économiques (cf. programmation économique Partie 2 du DOO). Certains espaces économiques stratégiques ne sont pas destinés à avoir une vocation commerciale : les parcs à grande capacité « Annebault-Beaumont-Drubec », le Campus Cheval, le Parc d'activités de la Vignerie à Dives/Mer.
- Des conditions d'implantation en faveur d'un aménagement durable des espaces commerciaux : création de stationnements vélos abrités, de liaisons douces, prescriptions sur l'impact environnemental, etc.

Le DOO ne comporte pas de DAAC en annexe.

ii. **Des mobilités au service de la connectivité**

- Diffuser l'accès à des moyens de mobilités alternatifs innovants et adaptés au territoire : réduction de l'autosolisme et optimisation des différentes échelles de déplacement, adaptations aux mobilités du futur grâce au numérique, logistique du dernier kilomètre, développement des modes actifs et de la multimodalité.



iii. **Des espaces solidaires pour une offre résidentielle de qualité et qui s'adapte aux nouvelles attentes d'une population multigénérationnelle et plus active**

- Soutenir une politique du logement qui facilite l'accès des actifs au parc, l'évolution des usages et la mixité sociale et générationnelle : optimisation du parc existant en l'adaptant aux nouveaux usages, diversification de l'offre, gens du voyage.

iv. **Développer une culture du risque et une gestion solidaire des ressources, en adaptation au changement climatique**

- Développer la culture du risque : 3 PPR inondation, 3 PPR mouvements de terrain, PPR multirisques Basse Vallée de l'Orne, PPR littoral de l'estuaire de la Dives, PGRI Seine Normandie, SLGRI, Dossier départemental des risques majeurs, risques liés au transport de matières dangereuses.
- Développer une gestion solidaire des ressources : maîtrise des flux hydrauliques et des pollutions urbaines. Qualité des eaux superficielles et souterraines, écoulement et ruissellement des eaux, assainissement, points de captage.

v. **Valoriser les ressources naturelles et les matières au bénéfice de la transition écologique**

- Renforcer la mise en œuvre de la transition énergétique : économiser l'énergie et optimiser son utilisation (constructions et dispositifs innovants, rénovation et optimisation thermique, approche bioclimatique, boucles énergétiques), développement du mix énergétique (solaires et photovoltaïque, filière bois énergie, méthanisation, éolien) avec des prescriptions pour faciliter leur installation.
- Poursuivre une gestion optimisée des déchets : poursuivre l'optimisation du maillage déchetteries et la qualité de services offerts aux usagers, ainsi que les actions de prévention.

Proposition :

Suite à la Commission Urbanisme réglementaire du 12 Juin 2019, un avis favorable est proposé au titre du SCoT Caen-Métropole sur le projet de Révision du SCoT Nord Pays d'Auge, assorti des remarques suivantes :

- La rédaction et le travail cartographique sont précis et de qualité, notamment concernant l'environnement et la Trame verte et bleue (tant dans les documents du Rapport de présentation, que dans le DOO). Sur ce volet, les continuités environnementales fortes entre nos deux territoires (basse vallée de l'Orne et Marais de la Dives) sont bien prises en compte. En revanche, le principe de renaturation de la rive droite de l'Orne n'a pas été intégré alors qu'il a été affiché dans le DOO du SCoT Caen-Métropole en révision. Quant au site « Yard Ranville – Amfreville », les principes de son développement sont bien détaillés et cadrés, mais ce site ne peut se réaliser qu'en fort lien avec les collectivités de la rive gauche. La collaboration entre nos deux territoires pourrait donc être renforcée autour du secteur stratégique et sensible de la basse vallée de l'Orne.
- Concernant la mobilité, le DOO permet des avancées intéressantes (notamment autour du covoiturage), mais il aurait pu être plus prescriptif (notamment pour le développement et la sécurisation des modes doux). La réduction de l'usage de la voiture individuelle permettra d'améliorer les liaisons entre nos deux territoires, tous en réduisant l'impact des mobilités sur l'environnement. C'est pourquoi la collaboration entre nos deux territoires pourrait être renforcée également sur le volet mobilité.

Vote :

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** sur le projet de Révision du SCoT Nord Pays d'Auge assorti des remarques ci-dessus détaillées.
- **DIT** que la présente délibération sera transmise en Préfecture.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.
Pour une délibération relevant du contentieux électoral, l'article R 119 s'applique ; recours dans un délai de cinq jours.

Pour extrait conforme

Le Président,

Joël BRUNEAU

